

Mercredi 25 Avril 2018 - n°174

Environnement - Parution de la feuille de route sur l'économie circulaire

Initiatives en ligne - Tarbes, des classes connectées

Centre-ville et Commerce - Le guide pratique sur la Plan Cœur de Ville vient de sortir

Europe - Les collectivités sont invitées à mener des consultations citoyennes sur l'Europe

Événement - Congrès de Villes de France à Cognac, 14 et 15 juin 2018 : inscrivez-vous vite !

Institutions - Les contours de l'Agence nationale de la cohésion des territoires connus le 15 mai

Politique de la ville - Instruction relative à la dotation politique de la ville (DPV)

Europe - Newsletter « Villes de France, Villes d'Europe » #14

Agenda

ENVIRONNEMENT



Parution de la feuille de route sur l'économie circulaire

La feuille de route sur l'économie circulaire a été dévoilée le 23 avril par le Premier ministre Édouard Philippe et la secrétaire d'État auprès du ministre de la Transition écologique, Brune Poirson. Dans le même temps, le paquet sur l'économie circulaire a été adopté le 18 avril par le Parlement européen, une approbation formelle par les ministres des 28 États viendra achever le processus législatif.

Une nouvelle feuille de route environnementale

Elle comporte 50 résolutions avec des mesures fiscales et législatives destinées aux territoires, l'objectif est d'intégrer cette dimension dans les projets et stratégies locales. Cette feuille de route sera abordée à la prochaine Conférence nationale des territoires (CNT) et se traduira dans la loi de transposition de la nouvelle directive européenne sur les déchets, prévue d'ici 2019, ainsi que dans la loi de finances. Avec des ateliers et une concertation citoyenne en ligne, son élaboration a été difficile et les représentants de collectivités se sont vus insuffisamment associés. L'économie circulaire vise à renforcer l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer les impacts sur l'environnement. Cela se traduit notamment via l'approvisionnement durable, l'écoconception, l'écologie industrielle et territoriale, l'économie de la fonctionnalité et le recyclage.

Lutte contre l'obsolescence programmée et règles de tri

Parmi les mesures de la feuille de route, l'affichage sur une base volontaire puis obligatoire dès 2020 du caractère réparable de certains produits avec l'élaboration par l'Ademe d'un indice de réparabilité à l'image de l'étiquette énergie. Par ailleurs, en termes de consignes de tri, le pictogramme "Triman" devra être apposé sur les produits tandis que le « point vert » va disparaître. Les collectivités volontaires pourront par ailleurs expérimenter les « consignes solidaires » visant au retour du déchet consigné pour financer une grande cause. Un soutien spécifique à la tonne est prévu par les éco-organismes afin que les collectivités puissent lancer des appels à projet et utiliser le numérique ou encore l'économie collaborative.

Des régions chefs de file et des achats responsables

Les Conseils régionaux assureront le soutien et l'animation des démarches d'économie circulaire dans les territoires, elles élaboreront des stratégies régionales de transition vers l'économie circulaire qui pourront intégrer une analyse des flux de ressources et créations d'emplois. Les Régions sont incitées à utiliser le bilan de flux de matières que la Bourgogne-Franche-Comté a déjà testé. Les administrations publiques seront en outre invitées à donner les biens amortis, en bon état et non utiles via un site web. Les stratégies de commande publique devront prendre en compte l'économie circulaire, et le seuil pour un schéma de promotion des achats publics socialement responsables (Spaser), sera abaissé à 100 millions d'euros HT d'achats annuels. Enfin, l'État et les collectivités devront utiliser pour au moins la moitié de leurs papiers du papier recyclé à partir de janvier 2022, utiliser des pneumatiques rechapables pour leurs véhicules lourds et des téléphones issus du réemploi.

Une fiscalité qui évolue et de nouvelles filières REP

De nouvelles filières de responsabilité élargie du producteur (REP) seront à l'étude notamment pour les jouets et les articles de sports. En termes de fiscalité, la TGAP sera augmentée tandis que la TVA sur le recyclage sera réduite. Cette mesure sera concertée dans le cadre de la Conférence Nationale des Territoires avec l'objectif d'établir une trajectoire pluriannuelle. Les collectivités seront enfin incitées à adopter la tarification incitative des déchets notamment via la diminution des frais de gestion prélevés par l'État pendant les premières années.

Un paquet européen pour renforcer le recyclage

Parmi les objectifs, 55% de déchets dits « municipaux », c'est-à-dire produits par les ménages et les entreprises devront être recyclés d'ici 2025, 60% d'ici 2030 et 65% d'ici 2035. En outre, 65% des matériaux d'emballages devront être recyclés d'ici 2030. Plus de la moitié des déchets plastiques devront être recyclés d'ici 2030. Les déchets biodégradables devront d'ici fin 2023 être soit collectés séparément soit recyclés à la source. D'ici janvier 2025, les

Etats devront installer des collectes distinctes pour les textiles et déchets dangereux. Enfin, d'ici 2035, la part des déchets municipaux mise en décharge devra être limitée à 10% et aucun déchet recyclable ne sera accepté en décharge en 2030.

[Voir la feuille de route](#)

[Voir le paquet européen Économie circulaire](#)

INITIATIVES EN LIGNE



Tarbes, des classes connectées

Début janvier, l'association *Villes de France* sortait une [publication sur la ville intelligente](#) en partenariat avec Orange, Veolia, Tactis et Villes Internet. Retour sur les portraits de villes engagées dans des démarches numériques. Avec près de 40 000 habitants, la ville de Tarbes, ville-marché des Pyrénées, dont le maire est Gérard Trémège est passée aux classes connectées.

Mise en place de classes mobiles

Dans le cadre du plan numérique pour l'éducation, mis en place par le gouvernement en 2015, la ville de Tarbes accompagne l'équipement d'écoles élémentaires. Des classes mobiles ont été mises en place dans deux écoles élémentaires de la commune, rattachées à un collège, grâce à une convention entre l'Éducation Nationale, le département et la commune. L'enjeu est de sensibiliser les élèves aux outils numériques et de permettre aux enseignants d'apporter une nouvelle dimension au contenu pédagogique. Six classes de cycle 3 d'écoles classées en zone REP rattachées à un collège ont été équipées de valises numériques, outil pédagogique d'enseignement comprenant des tablettes numériques dont une pour l'enseignant, une borne Wifi et un système de recharge. Des espaces de stockage Cloud sont mis en place pour héberger ces supports. La tablette de l'enseignant et les tablettes des élèves sont toutes connectées entre elles. Au total, ce sont 72 tablettes élèves et 6 tablettes enseignants qui ont été achetées, avec une subvention de 36 000 € de l'Éducation nationale. Le câblage du réseau en fibre optique, le logiciel de gestion des 78 tablettes et le matériel ont coûté 54 380 € à la collectivité.

De nouvelles pratiques pédagogiques

Ces équipements individuels mobiles (EIM) permettent de modifier les pratiques pédagogiques en plaçant l'élève au centre des apprentissages, dans et hors la classe et de développer son autonomie et sa créativité. Le dispositif est en outre une opportunité d'éduquer les élèves à un usage responsable d'internet. La classe mobile aide également les élèves en difficulté par la personnalisation du travail selon les besoins, tout en permettant l'acquisition pour l'ensemble de la classe des compétences en TUIC (Techniques Usuelles de l'Information et de la Communication) prévues au programme de l'école élémentaire. Ces classes mobiles couplent l'usage des tablettes avec l'ENT Beneylu school et à un tableau blanc numérique en ligne du type Scrumblr. La protection des élèves et l'accès aux contenus et services se fait selon différents modes sécurisés : non connecté, réseau restreint, réseau d'établissement, Internet.

CENTRE-VILLE ET COMMERCE



Le guide pratique sur la Plan Cœur de Ville vient de sortir

Un guide réalisé par Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET) a pour but de faciliter la mise en œuvre du programme, en offrant notamment aux parties prenantes une vision d'ensemble de ses objectifs et de ses modalités de mise en œuvre aux niveaux local, régional et national. Le présent guide est un document de cadrage et une aide méthodologique, accompagné de documents types pouvant servir de trame pour les collectivités à l'élaboration de leur projet. Il

a été réalisé par le groupe technique national des partenaires du programme, avec l'appui du cabinet Espelia.

Le guide comprend :

- le contexte du programme, ses objectifs et ses enjeux clés (enjeux transversaux et thématiques) ;
- les modalités d'organisation : calendrier et grandes échéances, étapes de mise en œuvre, instances de pilotage, etc. ;
- les modalités de mise en œuvre : lancement, préparation de la convention, phases d'initialisation et de déploiement, etc.

Les documents joints sont notamment (d'autres annexes pourront être ajoutées dans une version 2, au cours de l'année 2018):

- la liste des villes inscrites ;
- un schéma global de déroulement : il s'agit d'une synthèse schématique du guide qui focalise sur le processus du programme et son calendrier, en mettant en exergue les étapes clés et les procédures à respecter ;
- Une note explicative des attendus pour la préparation, puis l'élaboration du diagnostic et du projet, avec des maquettes types de trame de diagnostic et de projet urbain, celles-ci pourront être directement reprises par la collectivité si elle le souhaite ;
- deux guides d'articulation du programme avec les dispositifs ANRU et ANAH ;
- une note exposant les modalités d'instruction des dossiers immobiliers par Action logement
- une note recensant les différentes agences d'urbanisme mobilisables par les collectivités dans le cadre de ce

- programme, et expliquant leurs différentes modalités possibles d'intervention dans les projets ;
- un guide de la démarche EcoQuartiers pour les villes souhaitant s'y engager ;
 - un inventaire de dispositifs de soutien mobilisables (en cours de réalisation, diffusion en mai) ;
 - une série d'indicateurs standards de diagnostic et de suivi des résultats du programme ;
 - et une trame de convention-cadre pluriannuelle, à compléter par chaque territoire bénéficiaire.

Télécharger le Guide du programme "Action cœur de ville"

(Crédits photos Mairie de Niort - Rue Victor-Hugo ©Alex Giraud)

EUROPE



Les collectivités sont invitées à mener des consultations citoyennes sur l'Europe

Le gouvernement français a initié une démarche européenne de consultations citoyennes dans au moins 26 États (la Hongrie ne s'étant pas prononcée) sur l'avenir de l'Union européenne, entre avril et octobre 2018. La ministre en charge des Affaires européennes, Nathalie Loiseau, défend cette démarche comme une opportunité de lutter contre le déficit démocratique sur lequel l'Europe est régulièrement attaquée, elle rappelle que plus de 400 millions d'habitants

pourront s'exprimer ce qui est inédit. Ce processus fait suite aux discours d'Athènes et de la Sorbonne du président de la République et a été présenté en conseil des ministres le 14 mars.

Une mobilisation des élus attendue

D'après le compte-rendu du conseil des ministres, des consultations seront organisées par le gouvernement mais les élus et la société civile sont invités à se mobiliser, notamment autour de la journée de l'Europe le 9 mai. Le dossier de presse indique que « *Pour entendre la parole des citoyens, l'initiative doit venir du terrain* ». Le 13 avril, la ministre a participé à une consultation à Troyes et le 17 avril, Emmanuel Macron a lancé officiellement les consultations à Epinal. Une vingtaine d'autres dates sont déjà prévues dont le 25 avril à la Maison de l'Europe de Paris, le 4 mai à Saint-Omer, le 11 juin à Angers, le 22 juin à Angoulême.

Consultation en ligne et suites

Entre septembre et octobre, une consultation en ligne sera par ailleurs ouverte tandis que des panels citoyens seront organisés. En France, le site TouteEurope.eu sera le site référent pour informer les citoyens et rendre compte de l'actualité des consultations. Six thématiques ont été identifiées : la prospérité et l'emploi, le développement durable (dont les questions d'agriculture et de sécurité alimentaire), la sécurité, l'Europe dans le monde (migrations et asile, politique commerciale...), l'innovation et l'unité de l'Europe (éducation, culture, cohésion...). Une restitution aura lieu entre novembre et décembre, les chefs d'Etat et de gouvernement examineront les recommandations lors du Conseil européen de décembre 2018.

Transparence, neutralité politique et experts

Une labellisation et un accompagnement par le ministère de l'Europe seront assurés pour des rencontres qui devront être publiques, transparentes et pluralistes. En France, un comité de surveillance, auquel les dirigeants des différents partis représentés à l'Assemblée et au Sénat sont conviés, devra "s'assurer de la neutralité politique et de la transparence de l'exercice". En outre, un conseil d'orientation devra veiller à la mobilisation et sera composé de personnalités comme Pascal Lamy, Enrico Letta et Hubert Védrine, des dirigeants d'associations et les députés Valérie Gomez-Bassac (LREM, Var) et Michel Herbillon (LR, Val-de-Marne), auteurs d'un rapport sur "les conventions démocratiques de refondation de l'Europe".

Le dossier de presse sur le site du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

Le site Toute l'Europe, partenaire de la démarche.

Pour toute information : [\[email protected\]](mailto:) ou au 01 43 17 60 00

EVÉNEMENT



Congrès de Villes de France à Cognac, 14 et 15 juin 2018 : inscrivez-vous vite !

« *Cap sur les villes moyennes ! Se donner les moyens de réussir* », congrès de Villes de France, fait une place significative à l'actualité des villes moyennes, avec la volonté affichée des élus de Villes de France de préserver leur autonomie de gestion, souhait d'autant plus justifié que le rééquilibrage de leurs fonctions urbaines a été érigé au rang de priorité nationale. Les échanges de ce congrès

portent sur l'avenir des ressources des collectivités locales, tant financières qu'humaines, et sur les suites à apporter au Plan national en faveur des villes moyennes « *Action cœur de ville* ». Agir pour les villes moyennes, les aider à reconquérir leur centre-ville, c'est aussi redynamiser tout le territoire périphérique et rural environnant.

Télécharger le pré-programme

Inscrivez-vous au plus vite sur notre site

INSTITUTIONS



Les contours de l'Agence nationale de la cohésion des territoires connus le 15 mai

Le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET) - qui regroupe l'ancienne DIV, DATAR et ACSé et qui est administrativement rattaché au Premier ministre - vient de voir cette semaine Serge Morvan, ancien DGCL et préfet des Yvelines, prendre ses nouvelles fonctions de Commissaire général (quatrième CGET en cinq ans).

Nommé lors du Conseil des Ministres du 4 avril, Serge Morvan est aussi chargé de la préfiguration de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), c'est-à-dire de définir les contours de cette agence qui pourrait être opérationnelle dès cet été. D'après sa lettre de mission, celui-ci doit rendre, en principe, ses conclusions au Premier ministre d'ici au 15 mai afin que l'ANCT soit en mesure d'être opérationnelle, au moins dans une première phase, à l'été 2018.

Le rôle de cette future Agence Nationale de la Cohésion des Territoires sera stratégique puisqu'il s'agit de mobiliser et de coordonner les moyens en ingénierie et en financement au profit des collectivités bénéficiaires. Autrement dit devenir une agence destinée à simplifier la vie des collectivités locales, accélérer l'action stratégique de l'État, et orienter ses politiques publiques sur les territoires les plus en difficulté. Plus lisible et plus efficace, l'ANCT interviendra par le biais des préfets qui en seront les « *délégués territoriaux* ».

POLITIQUE DE LA VILLE



Instruction relative à la dotation politique de la ville (DPV)

Une note du ministère de l'Intérieur et de la Cohésion des territoires de ce mois donne la liste des communes susceptibles d'être bénéficiaires de la dotation politique de la ville (DPV) en 2018, ainsi que le montant de l'enveloppe départementale à répartir entre ces dernières. L'article 164 de la loi de finances pour 2018 a ajusté les critères de pré-éligibilité à la DPV. En 2018, sont susceptibles d'être éligibles à la DPV les communes réunissant les trois

conditions cumulatives suivantes :

- **avoir été éligible à la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU)** en 2017 et pour les communes de plus de 10 000 habitants, faire partie des 250 premières communes éligibles de cette strate démographique. Depuis 2018, la condition de classement des communes de 5 000 à 9 999 habitants n'existe plus : le fait d'avoir été éligible à la DSU en 2017 suffit à remplir cette 1ère condition ;
- **présenter une proportion de population** située soit en **quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)** soit en zone franche urbaine **égale ou supérieure à 19% de la population INSEE de la commune** (le seuil était fixé à 20% de la population DGF en 2016) au 1er janvier de l'année précédant la répartition ;
- **faire partie du périmètre d'intervention de l'ANRU** au titre du programme national de rénovation urbaine. Les communes concernées sont celles sur le territoire desquelles, il existe au moins une convention pluriannuelle conclue avec l'ANRU au 1er janvier de l'année précédant la répartition ou celles qui sont citées dans l'annexe de l'arrêté du 29 avril 2015 comme faisant partie des « *quartiers prioritaires de la politique de la ville présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants et visés en priorité par le nouveau programme de renouvellement urbain* ».

Au titre de 2018, 160 communes de métropole (contre 139 en 2017) et 17 communes d'outre-mer sont éligibles à la DPV. 11 communes bénéficient d'une garantie de sortie au titre de 2017 (contre 21 l'an dernier). En annexe de la note, figure la liste des communes éligibles à la dotation politique de la ville en 2018.

Instruction du 6 avril 2018 relative à la dotation politique de la ville (DPV) pour 2018

EUROPE



Newsletter « Villes de France, Villes d'Europe » #14

Alors que le "joli mois de l'Europe" s'approche, la newsletter « *Villes de France, Villes d'Europe* » revient sur :

L'EUROPE CETTE SEMAINE

- Les États s'engagent pour une simplification des fonds européens

ZOOM SUR

- Les collectivités invitées à mener des consultations citoyennes sur l'Europe

L'INTERVIEW

- Gilbert MEYER, maire de Colmar, président de la CA de Colmar, vice-président de *Villes de France*

Enfin, un point sur les appels à projets et l'agenda européen. Pour vous inscrire à cette newsletter (si votre collectivité est adhérente *Villes de France*), merci d'écrire à :

[(#)]

AGENDA

CONGRÈS 14 et 15 juin 2018 - Cognac - Congrès de *Villes de France*

Pré-programme et inscription

- **29 mai 2018** - Paris - Assises de la dématérialisation (*Villes de France* partenaire de l'événement : 5 invitations et 20% de réduction pour les adhérents par email à [(#)])
[Voir le programme](#)
- **7 juin 2018** - Paris - Forum villes et territoires intelligents, *Villes de France* partenaire
[En savoir plus](#)
- **14 et 15 juin 2018** - Cognac - Congrès de *Villes de France*
[Pré-programme](#)
- **14 juin 2018** - Cognac - Remise du Grand Prix de la Revue des Collectivités Locales, Région Nouvelle Aquitaine, *Villes de France* partenaire de l'événement
- **26 juin 2018** - Paris - Séminaire sur le tourisme en villes moyennes
[Voir le save the date](#)

Edité par Villes de France
94 rue de Sèvres - 75007 Paris
Tél. : 01 45 44 99 61
<http://www.villesdefrance.fr>
© O.U. © Fotolia

Directeur de la publication
Gil Avérous
Directeur délégué
Jean-François Debat

Rédacteur en chef
Guillaume Ségala
Rédaction
Armand Pinoteau, Margaux Beau, Arthur Urban
Secrétariat
Anissa Ghaidi